

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Délibération
N° 21.070.2
En exercice 37
Présents 27
Votants 36
Pour 36
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES INNOVOSUD – COTISATION ET
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2021 –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

1 Conseiller communautaire absent excusé : monsieur Frédéric FABRE.

Secrétaire de séance : monsieur Thierry CALMEL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 13 avril 2021

Pépinière d'entreprises Innovosud – Cotisation et attribution d'une subvention pour l'année 2021 – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts de l'Association d'Animation de la pépinière du Biterrois « Innovosud » ;

Vu la convention d'objectifs et de financement signée le 26 octobre 2018 par Innovosud, la Communauté d'agglomération Béziers méditerranée et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 21.069.2 du 13 avril 2021 relative à l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement ;

Vu le bilan qualitatif et quantitatif de l'année 2020, son budget prévisionnel 2021, présentés par Innovosud lors de son Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2020 ;

Considérant qu'Innovosud est une pépinière d'entreprises créée par La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée en 2009 ; qu'elle est sise à Béziers (ZA Mercorent) et à Vendres (ZA Via Europa) ;

Considérant qu'Innovosud accompagne des entreprises innovantes et à fort potentiel ; qu'elle propose à ce titre plusieurs formules : un accompagnement simple et un accompagnement avec hébergement dans les bureaux de Vendres ou de Béziers ; qu'au 30 novembre 2020, 19 entreprises et projets étaient accompagnés, 8 entreprises étaient hébergées, 256 emplois ont été créés depuis 2009 ;

Considérant que le prévisionnel de trésorerie 2020-2021 est plus élevé fin 2021 qu'en 2019, avec en moyenne 2 mois de trésorerie de fonctionnement ;

Considérant que le prévisionnel 2021 des charges et recettes de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 427 677€ ; que les charges de personnel représentent 45% des dépenses et les subventions 77% des recettes de fonctionnement ;

Considérant que la subvention accordée par La Domitienne en 2021 est de 26 180€ (104 720€ pour la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée) conformément à la convention d'objectifs ;

Considérant enfin que La Domitienne s'acquitte également de la cotisation qui est de 1 500€ en sa qualité de membre fondateur ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'attribution d'une subvention de 26 180€ et de la cotisation de 1500€ à la pépinière d'entreprises Innovosud ;

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

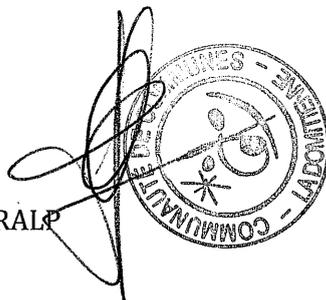
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_07

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210413-DELIB_21_07